

Survol des étapes à suivre

Liste de vérification de l'enseignante

- Fixez un rendez-vous avec votre médecin le plus tôt possible. Si vous devez attendre, optez pour une consultation sans rendez-vous afin de voir un médecin immédiatement parce que vous devez fournir à la commission scolaire une note du médecin indiquant votre situation.
- Informez la direction de votre école, puis communiquez avec la commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement de Riverside (450 465-2523).
- Obtenez la recommandation du médecin. Le cas échéant, votre médecin remplit le *Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite*. Le médecin l'achemine au CLSC approprié.
- Fournissez à la commission scolaire les documents requis, le cas échéant. Cela inclut le *Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, et la recommandation du CLSC dès que vous la recevez.
- Attendez une réponse de la CSST, le cas échéant.
- Attendez une affectation possible, au besoin.
- Si vous ne recevez pas d'affectation, vous pourriez être admissible à un retrait préventif. Attendez que la CSST rende sa décision.
- Si vous obtenez un retrait préventif, vous commencez votre congé de maternité quatre semaines avant la date d'accouchement prévue. Avant cette période, vous devez communiquer avec la commission scolaire et le syndicat local pour obtenir des renseignements et pour prendre les dispositions nécessaires à votre congé de maternité.
- Communiquez avec le RQAP à www.rqap.gouv.qc.ca ou au 1-888-610-7727 **la journée où commence** votre congé de maternité.

Sujets à discuter avec votre médecin

Liste de vérification de l'enseignante

- Faites faire les analyses de sang appropriées afin de vous assurer que vous êtes immunisée contre les maladies potentiellement dangereuses.
- Le CLSC pourrait prendre jusqu'à une semaine pour retourner le *Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite*. Entre-temps, il est important de remettre à la commission scolaire une note du médecin indiquant que vous êtes enceinte, les risques potentiels, et le fait que vous attendez la réponse du CLSC.
- Expliquez en détail à votre médecin la nature exacte de votre situation au travail. Vous devez inclure des détails comme :
 - l'âge des élèves auxquelles et auxquels vous enseignez
 - la matière que vous enseignez
 - le nombre d'heures de station debout
 - le nombre de pauses que vous prenez pendant la journée
 - le nombre d'élèves dans votre classe
 - les élèves qui pourraient causer un stress physique (à votre corps)
 - le signalement de tout cas de maladie récent à votre école
 - la supervision
 - la soulevement des objets lourds impliqués
 - l'exposition aux gaz, fumes, ou des vibrations
 - des mouvements comme la flexion et l'extension du torse, ou des mouvements continues de haut en bas